



DOSSIER DE PRESSE INAUGURATION DU LIEU DE VIE « LA GARENNE »

**JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022
18H30**



L'OBJECTIF DU PROJET

Créer un lieu de vie transitoire pour les personnes en situation de grande précarité du Blésois, sans conditions d'accueil et faire bénéficier aux personnes accueillies d'un accompagnement personnalisé.

Cet accueil vise à poser une base au rétablissement de la personne, à sa réinsertion progressive et ne s'effectue que sur la base du volontariat.

Le projet est porté par l'ASLD 41, propriétaire du lieu d'accueil, OPPELIA – VRS 41 et le Centre Hospitalier de Blois.

DESCRIPTION DU LIEU D'ACCUEIL

La Garenne est un lieu d'accueil appartenant à l'ASLD 41, comprenant jardin privatif, situé 42-44 rue de la Garenne à Blois et vacant depuis le début de la crise sanitaire. Jusqu'en mars 2020, cet abri de nuit accueillait 20 places d'hébergement d'urgence pour hommes isolés. Le site est donc repéré par le voisinage comme un lieu d'accueil pour personnes en difficulté depuis 2013. L'immeuble est proche du centre-ville et de la gare de Blois (moins d'1km), et du CAARUD d'OPPELIA – VRS 41 (200 m), qui constituent des lieux d'ancrage d'une partie du public concerné.

La configuration et l'implantation du bâtiment sont parfaitement adaptées au projet d'accueil et d'accompagnement de 7 à 9 personnes en situation de grande marginalité (si accueil de deux couples). Il est prévu l'aménagement de 2 studios supplémentaires à fin 2022, pour atteindre une capacité maximum de 11 personnes.

La Garenne propose actuellement un lieu de vie confortable et sécurisé, avec 7 studios équipés d'une douche avec sanitaire et d'une kitchenette, dont un studio adapté PMR. Une aide alimentaire est maintenue pour les personnes accueillies dans le dispositif et qui ne bénéficient d'aucune ressource financière. La propriété est constituée de plusieurs espaces distincts, ce qui permet de dissocier différentes fonctions (espaces individuels/espaces collectifs/ bureau de rendez-vous avec les professionnels/espaces extérieurs), de proposer des parties privatives aux occupants, respectant leur intimité, et de permettre l'accueil des animaux.

L'importance de ce nouveau lieu de vie est qu'il permet un accueil sans limitation de durée, prenant en compte le temps nécessaire au rétablissement avant d'envisager un projet d'insertion à plus long terme.

Le choix de ce site est fondamental et permet de garantir :

- ✓ La bonne acceptabilité du voisinage
- ✓ L'attractivité du site pour les personnes concernées par le projet
- ✓ Une dimension à taille humaine et adaptée aux besoins repérés
- ✓ Un espace privatif pour chaque personne accueillie et la possibilité d'accueillir les animaux
- ✓ La mixité femme/homme de l'accueil, tout en garantissant des espaces dédiés et protégés, et la possibilité d'accueillir un ou deux couples.



LE PUBLIC CONCERNE

CONSTAT

Le public concerné est en situation de grande marginalité, avec un long passé de rue, et est constitué de :

- Personnes sans abri, vivant dans la rue, sans hébergement qui puisse être défini comme logement d'habitation
- Personnes en hébergement d'urgence
- Personnes sortant d'institution (pénale ou médicale), n'ayant pas de solution d'hébergement à la sortie, et ayant vécu un parcours à la rue durable
- Personnes en habitat précaire, soit provisoirement hébergée dans la famille ou chez un tiers, soit sans bail de location, soit occupant illégalement un terrain, des locaux ou un logement (squat)
- Personnes vivant dans des structures provisoires ou non conventionnelles : mobile-homes, abri de fortune, baraque ou habitat provisoire.

Le public est volontaire pour intégrer le dispositif, après que d'autres solutions aient été envisagées et que, soit aucune autre solution d'hébergement ou de logement adaptée de droit commun, n'ait été trouvée, ou corresponde à la situation de la personne.

La plupart des personnes sans hébergement du Loir-et-Cher sont situées sur le territoire du blaisois, et s'évaluent à une trentaine de personnes. Pour le reste du département, les personnes confrontées au délogement sont, dans la majorité des cas, hébergées chez un tiers ou dans les dispositifs d'hébergement d'urgence de Vendôme ou de Romorantin.

Le public en situation de grande marginalité est concentré sur la Ville de Blois et est accompagné par les acteurs de première ligne : **l'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) et l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP).**

Les situations des personnes ayant vocation à être accueillies, sur ce nouveau lieu de vie, se chronicisent en même temps qu'elles sont mouvantes. Les retours à la rue sont tantôt volontaires, tantôt subis. Pour quasiment toutes ces personnes, le parcours est jalonné de ruptures.

Les femmes représentent 10% du public ciblé. Elles sont en situation de grande vulnérabilité, régulièrement victimes de violences, et présentent des problématiques complexes. Elles sont, la plupart du temps, éloignées des dispositifs d'hébergement classiques.

Les jeunes adultes de 18 à 25 ans représentent environ 15 % du public en grande marginalité. La plupart sont sans emploi ni formation, et éloignés des missions locales. Ils présentent la particularité de ne pas pouvoir bénéficier des minimas sociaux.



Un tiers des personnes ont des troubles de la santé mentale, la plupart du temps sans suivi ou en rupture de suivi psychiatrique. Ces troubles sont de plusieurs ordres : troubles du sommeil, troubles de l'attention et de la mémoire, comportements compulsifs ou agressifs ...

La très grande majorité des personnes vit seule, sans enfant à charge.

L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EXISTANTE

L'Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP)

L'EMSP a été co-crée en 2005 par le CIAS du Blaisois, VRS et l'association Osons Nous Soigner (ONS), en s'appuyant sur la volonté de décloisonner les accompagnements.

Ce dispositif a pour objectif d'« Aller vers » les publics à la rue sur le Blaisois et organise des tournées de rue et d'accompagnement au moyen-long cours (ce qui la différencie de maraudes type SAMU social).

Le lieu de vie « La Garenne » s'appuie sur l'EMSP pour l'orientation du public, afin d'éviter toute rupture de parcours et pour assurer une continuité de l'accompagnement en cas de sortie du dispositif.

L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)

Cette équipe est gérée par le Centre Médico Psychologique du Centre Hospitalier de Blois. Elle intervient notamment auprès du public en situation de marginalité en coordination avec l'EMSP. Elle intervient également, sur sollicitation des acteurs sociaux, dans les hébergements ou les logements, ainsi qu'en soutien aux équipes professionnelles.

LES VALEURS DU PROJET

« Avoir un toit » est un préalable au rétablissement, et ce n'est pas le rétablissement qui doit constituer une condition d'accès à un logement ou à un hébergement. De même, la satisfaction des besoins primaires, comme dormir, manger, s'hydrater est un préalable au rétablissement.

La santé et le soin sont liés à la notion de bien-être. Le rétablissement, somatique, psychique et social, est étroitement lié à l'amélioration de la qualité de vie et à des conditions d'existence dignes.



Nos valeurs portent sur le respect des personnes dans leur dignité, indépendamment de leur trajectoire et leurs choix de vie :

- Accompagner chacune et chacun à son rythme, selon ses attentes, ses souhaits et ses besoins.
- Miser sur les compétences de chacune et chacun et ses capacités, notamment à faire ses propres choix et à développer son pouvoir d'agir (empowerment).

PARTICIPATION ET EXPRESSION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Des temps d'expression sont instaurés pour associer les personnes à la vie du dispositif. Ainsi, le club du lieu de vie « La Garenne » a été créé avec les Habitants et une réunion hebdomadaire est organisée, où ils peuvent aborder le fonctionnement du lieu de vie, les activités collectives à mener, exprimer leurs éventuelles plaintes et doléances, ainsi que leurs idées et propositions.

Il s'agit d'un temps d'échange et de prise de décisions sur le fonctionnement du site, et sur les divers projets. À cette occasion, le règlement de fonctionnement pourra être modifié à la demande des personnes accueillies, si les modifications sont compatibles avec le bien vivre ensemble.

L'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE

La prise en compte de situations complexes est réalisée par un travail pluridisciplinaire et pluri partenarial qui ne se limite pas au temps de l'hébergement et permet ainsi une continuité des accompagnements.

L'objectif est de répondre aux enjeux spécifiques des personnes qui ne se retrouvent pas dans les dispositifs d'hébergement existants, en levant plusieurs freins :

- ✓ Un accompagnement qui respecte le rythme et la temporalité des personnes, entièrement basé sur ses choix et ses capacités
- ✓ Un accueil non conditionné à une démarche de soin
- ✓ Un accueil non conditionné par un changement des usages et des habitudes de vie, notamment concernant les consommations de produits psychoactifs, qui seront acceptées au sein de ce nouveau dispositif. La sécurisation des consommations participe à l'amélioration de la qualité de vie et, en même temps, l'amélioration de la qualité de vie participe à une régulation des consommations.
- ✓ Un accueil et un accompagnement non soumis à la mise en place des droits sociaux et de revenus.
- ✓ Un accueil des animaux de compagnie



En aucun cas la personne ne doit être tenue pour responsable du refus. C'est toujours les conditions ou les capacités d'accueil qui ne sont pas suffisamment adaptées à la personne.

Ainsi, les choix, les capacités et les potentiels de la personne, lui servent de base à la définition de son propre accompagnement. A l'inverse, une personne peut refuser d'être accompagnée, sans que cela vienne conditionner son hébergement. Il est prévu la possibilité d'effectuer des allers-retours entre le dispositif et la rue, ou un hébergement chez un ou des tiers.

L'ORIENTATION VERS LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

La présence des professionnels est quotidienne, et leur accompagnement est réactif, intensif et concerne :

- ✓ L'accès aux soins, somatiques et psychiques, réalisé par une infirmière et un psychologue, en lien avec un médecin coordinateur.
- ✓ L'accès aux droits, à des démarches d'insertion sociale, mis en œuvre par deux éducateurs spécialisés.
- ✓ L'accès à l'emploi et au logement.
- ✓ L'inscription dans la vie sociale.
- ✓ L'accompagnement dans l'aménagement, l'appropriation et l'entretien des espaces privés.
- ✓ L'aide à la gestion budgétaire et aux démarches administratives.
- ✓ La médiation avec l'environnement et l'inscription sur le territoire : ressources du quartier, acteurs sanitaires et sociaux, activités associatives ...
- ✓ L'intervention d'un éducateur canin professionnel.

Cette équipe sera spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de marginalité et sera spécialisée sur les problématiques d'addiction et de santé mentale.

Les temps de nuit sont assurés par des veilleurs de nuit qui s'assurent que le lieu de vie est sécurisé. Comme tous les professionnels du dispositif, ils sont formés à la Réduction Des Risques et des Dommages et à un accueil à « seuil d'exigence adapté ».



L'APRES

Le relogement en bail direct sera privilégié s'il correspond aux attentes de la personne et à ses besoins.

Le lieu de vie « La Garenne » s'appuie sur :

- ✓ Le partenariat solide et historique avec les bailleurs sociaux.
- ✓ L'Agence Immobilière Sociale portée par SOLIHA, si un relogement dans le parc privé semble plus adapté. Il s'agira de définir si ce relogement s'effectue sans accompagnement ou s'il est nécessaire de poursuivre un accompagnement par l'équipe du dispositif ou par un autre acteur (mesures de protection/mesure d'accompagnement social lié au logement par SOLIHA/ mise en place d'une aide à domicile/ d'un suivi SAMSAH, SAVS ...)

LES STRUCTURES ASSOCIÉES

LES PORTEURS PRINCIPAUX

Le public en situation de grande marginalité, sur le département du Loir-et-Cher, est bien connu de **l'Association d'Accueil, de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD)** et de **l'association OPPELIA - Vers un Réseau de Soins (VRS) 41**.

ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LES DETRESSES (ASLD)

L'ASLD est implantée dans le département depuis 1970 et gère différents dispositifs dans le champ de l'hébergement, du logement accompagné, de l'insertion sociale et professionnelle. Elle compte aujourd'hui une vingtaine de services et établissements et 135 salariés. Les activités principales de l'association sont l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social et socio professionnel de personnes en situation de détresse (personnes en situation de marginalité, d'exil, jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, femmes victimes de violences...).

Son projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées par un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne (développement du pouvoir d'agir).

Au travers de ces différentes activités, l'ASLD dispose d'une expertise sur la problématique de l'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité.



OPPELIA – VRS 41

Vers un Réseau de Soins (VRS), depuis sa création en 1984, est spécialisé en addictologie, et gère deux établissements médico-sociaux, un CSAPA et un CAARUD, ainsi qu'un service de Prévention et de Formation.

VRS a fusionné avec l'association nationale OPPELIA en janvier 2022, et est devenu ainsi OPPELIA VRS 41.

A travers l'EMSP, dont il est co-fondateur depuis 2005, et la création de la consultation avancée du CSAPA au sein des structures de l'ASLD, **une collaboration quasi-quotidienne s'est construite entre OPPELIA VRS 41 et l'ASLD.**

Dans le secteur de l'addictologie, OPPELIA VRS 41 est en relation partenariale continue avec le **Centre Hospitalier Simone Veil de Blois (Unité d'Addictologie de Liaison ou Maison des Adolescents)** quant à l'articulation de projets de soins de patients.

LE SERVICE PSYCHIATRIE DU CENTRE HOSPITALIER SIMONE VEIL DE BLOIS

Le service accueille les patients souffrant de troubles mentaux nécessitant un suivi sur le secteur en intra et extra hospitalier.

Dans la plupart des cas, le patient souffrant de troubles mentaux est accueilli à l'UAU, il est vu par l'équipe de Liaison puis est orienté dans l'unité Bréhat où il reçoit les premiers soins.

Une fois stabilisé et selon son projet individuel de soins, il peut, soit rentrer à domicile et bénéficier d'un suivi par l'extra hospitalier, soit poursuivre sa prise en charge dans les unités.

Les pathologies sont multiples : troubles psychotiques, troubles de l'humeur, états limites, troubles névrotiques, addictions, TED (troubles envahissants du développement) ...

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS CO-PORTEURS

- DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'HEBERGEMENT ET A L'ACCES AU LOGEMENT (DIHAL)
- AGENCE REGIONALE DE SANTE CENTRE VAL DE LOIRE (ARS Centre- Val de Loire)
- DDETS PP / PREFECTURE DU LOIR-ET-CHER
- CIAS DU BLAISOIS